ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lieux de mémoire

Question écrite n° 79156

Texte de la question

M. François Asensi souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur les responsabilités de l'État concernant l'entretien des lieux de mémoire. Dans le cadre de la réforme de l'État et de la loi de décentralisation, le Gouvernement a transféré aux collectivités départementales les charges d'entretien d'une grande partie du réseau routier national. Le devenir des sites historiques liés aux routes nationales apparaît dès lors comme incertain. En se défaussant du réseau national, l'État n'a pas défini clairement à qui va revenir l'entretien des sites et des monuments qui y sont attachés. Ces lieux ont pourtant absolument besoin d'être entretenus. Il lui demande quelle va devenir la situation particulière de la « Voie sacrée » à Bar-le-Duc, haut lieu de mémoire de la Première Guerre mondiale et du « Chemin de la liberté » à Omaha Beach, haut lieu de mémoire de la Seconde Guerre mondiale. Il souhaite savoir quelles sont les dispositions prises pour que l'État conserve la responsabilité des monuments ayant manifestement vocation à incarner l'unité nationale.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre délégué aux anciens combattants sur la déclassification en route départementale de la « Voie sacrée », reliant Bar-le-Duc à Verdun. Soucieux de préserver la mémoire de cette route historique, notamment dans la perspective du quatre-vingt-dixième anniversaire de la bataille de Verdun, le ministre s'est immédiatement rapproché du ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer. Le ministre délégué aux anciens combattants tient à assurer l'honorable parlementaire que le Gouvernement s'attache, en lien avec les élus locaux, à concilier l'adaptation des conditions de gestion de cette route avec le respect de son caractère emblématique.

Données clés

Auteur : M. François Asensi
Circonscription : Seine-Saint-Denis (11e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 79156
Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre
Ministère interrogé : anciens combattants
Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 novembre 2005, page 10945
Réponse publiée le : 31 janvier 2006, page 963